Nations Unies A/AC.105/C.2/110/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
30 janvier 2017
Français
Original: espagnol

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
Sous-Comité juridique
Cinquante-sixième session
Vienne, 27 mars-7 avril 2017
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace

Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace

Note du Secrétariat

Additif

Table des matières

		Page
I.	Introduction	2
II.	Réponses reçues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales	2
	Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale	2

* A/AC.105/C.2/L.299.

V.17-00436 (F) 170217 200217

Merci de recycler

I. Introduction

1. Pour établir le présent document, le Secrétariat s'est fondé sur les renseignements qu'il avait reçus de l'Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale.

II. Réponses reçues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales

Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale

[Original: espagnol]
[11 janvier 2017]

L'Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale, dont le siège est à Madrid, est doté depuis 2012 du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Son actuel Président est Santiago Ripol Carulla, qui a succédé à Javier Aparicio Gallego, désormais Président honoraire. Le Secrétaire général de l'Institut est le commandant Barsen García-López Hernández, et la Directrice de son Centre de recherche est Elisa González Ferreiro. Le présent rapport fournit des informations sur la manière dont l'Institut a participé aux activités de formation, de conseil et de sensibilisation menées en Espagne, au Portugal et en Amérique latine en 2016.

Du 4 au 8 août 2016, avec le Groupe de recherche sur l'astronomie spatiale et la gestion optimale des ressources astronomiques de l'Université Complutense de Madrid, l'Institut ibéro-américain a participé à un cours d'été consacré à la vie sur la Lune; ce cours, intitulé "The Moon: from labs to towns", s'est tenu au Centre universitaire royal Escurial-María Cristina, qui est affilié à l'Université Complutense de Madrid. L'objectif était d'envisager les débuts de l'établissement humain sur la Lune, à partir d'une approche pluridisciplinaire allant des sciences et techniques aux aspects juridiques, en adoptant une perspective historique. Outre l'Université Complutense de Madrid, les participants à ce cours comprenaient des experts juridiques de l'Institut et d'autres organisations, telles que l'Agence spatiale européenne, le Planetary Science Institute, l'Institut de recherche spatiale de l'Académie des sciences de Russie et l'Université de Heidelberg, ainsi que le Centre pour le développement technologique industriel, la société Ingeniería de Sistemas para la Defensa de España, le Centre d'astrobiologie de l'Institut national des techniques aérospatiales et le groupe SENER, qui sont des organismes espagnols.

Ce cours d'été a abouti à un nouveau projet d'installation d'un observatoire sur la Lune, qui sera présenté plus en détail dans une publication préparée par l'Institut en collaboration avec l'Université Complutense de Madrid, dont la parution est prévue pour le début de 2017. Ce nouveau projet se fonde sur l'étude et la présentation des caractéristiques physiques de la Lune, les progrès technologiques nécessaires à la mise en place de laboratoires et les activités de recherche spatiale qui seront menées à la surface de la Lune; l'accent est mis en particulier sur les observatoires astronomiques et sur la capacité de la Lune à accueillir durablement de grands observatoires pour l'étude de bandes spectrales auxquelles l'atmosphère terrestre est opaque.

Depuis plus de 50 ans, presque chaque année, l'Institut organise également les journées ibéro-américaines du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation

commerciale, aux cours desquelles un thème en rapport avec l'espace est traité dans le cadre du discours principal et de présentations complémentaires. Lors de la dernière édition de ces journées, à Madrid en octobre 2016, le thème relatif à l'espace était "À la veille du cinquantenaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique" et le discours principal a été prononcé par Maureen Williams, membre du Conseil de l'Institut. La conclusion générale était que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 se caractérisait par la souplesse de ses dispositions, qui demeuraient pertinentes et cohérentes avec les nombreuses applications actuellement déployées dans le domaine spatial. Dans le cas où des ajustements seraient nécessaires, il conviendrait de recourir à un instrument international distinct, dans lequel il serait possible d'apporter des précisions relatives aux piliers et principes généraux du Traité sans les modifier. En ce sens, la coopération, l'intégration et les partenariats à l'échelle internationale sont des stratégies décisives pour le développement des activités spatiales et du droit de l'espace.

Par ailleurs, l'Institut a pour objectif de stimuler et de renforcer les liens établis avec le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de lui prêter son concours en préparant certains documents de travail; en collaboration avec les États et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, l'Institut a notamment élaboré les réponses qui ont été soumises au Bureau des affaires spatiales du Secrétariat, en novembre 2016, comme suite aux questions relatives aux vols suborbitaux effectués aux fins de missions scientifiques et/ou du transport d'êtres humains. En vue de la prochaine conférence UNISPACE+50, l'Institut a également commencé à examiner de plus près les sujets de recherche et d'analyse sélectionnés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Il convient de signaler que l'Institut participera, en tant qu'organisme universitaire collaborateur, au premier congrès spatial et aéronautique international du Paraguay, qui se déroulera à Asunción les 26 et 27 avril 2017; cet évènement est organisé par le Centre de recherche aérospatiale du Paraguay parallèlement au lancement du premier satellite paraguayen.

Enfin, les prochains séminaires sur les activités spatiales et le droit devraient avoir lieu dans les mois à venir. Organisés de façon régulière par l'Institut, ces séminaires ont pour particularité de mettre l'accent sur la nature interdisciplinaire du droit de l'espace: parmi les intervenants figurent à la fois des experts juridiques renommés et des spécialistes des aspects techniques et scientifiques des activités spatiales. Cette façon de procéder assure une vision d'ensemble indispensable aux juristes pour se familiariser avec l'environnement dans lequel ils sont amenés à travailler. Le quatrième séminaire sur les activités spatiales et le droit, qui s'est déroulé à la fin du mois de novembre 2015, a fait l'objet d'une publication parue au début de l'année 2016. Cette rencontre a donné lieu à une série de présentations sur des sujets tels que le quarantième anniversaire de l'Agence spatiale européenne, le code de conduite international de l'Union européenne pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, le droit pénal dans l'espace et les systèmes Galileo et EGNOS, entre autres.

L'Institut se tient à la disposition du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité juridique pour toute question relative à l'espace extra-atmosphérique dont l'examen ou l'approfondissement leur sembleraient utiles.